

Article publié le 30/11/2021 par Eline ULYSSE

[Expertise IEDOM-IEOM : L'envolée des paiements sans contact, un phénomène qui touche également les économies ultramarines | Outremers360](#)

Expertise IEDOM-IEOM : L'envolée des paiements sans contact, un phénomène qui touche également les économies ultramarines



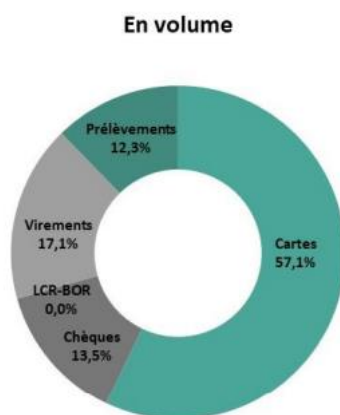
© DR

Avec la crise sanitaire nous l'avons tous constaté : notre recours aux paiements par carte bancaire sans contact a largement progressé. Dans cette expertise, l'IEDOM et l'IEOM font le point sur cette nouvelle tendance dans les comportements de paiement en Outre-mer.

En outre-mer le paiement sans contact est-il en progression ?

Oui tout à fait, et bien que nous n'ayons pas encore de données pour chaque territoire ultramarin relevant de la zone euro, la progression, depuis le début de la crise sanitaire est nette, en Outre-mer comme dans l'Hexagone. Dans les collectivités françaises du Pacifique par exemple l'usage de la carte de paiement progresse et assure le règlement de plus d'une opération sur deux. Le relèvement du plafond de paiement sans contact, de 3 580 à 5 957 F CFP, a contribué à favoriser ce mode de paiement pour les achats de petit montant. Comme en Nouvelle-Calédonie où la carte bancaire a nettement progressé et représente aujourd'hui 57,1% des paiements.

Répartition des moyens de paiement en Nouvelle-Calédonie en 2020



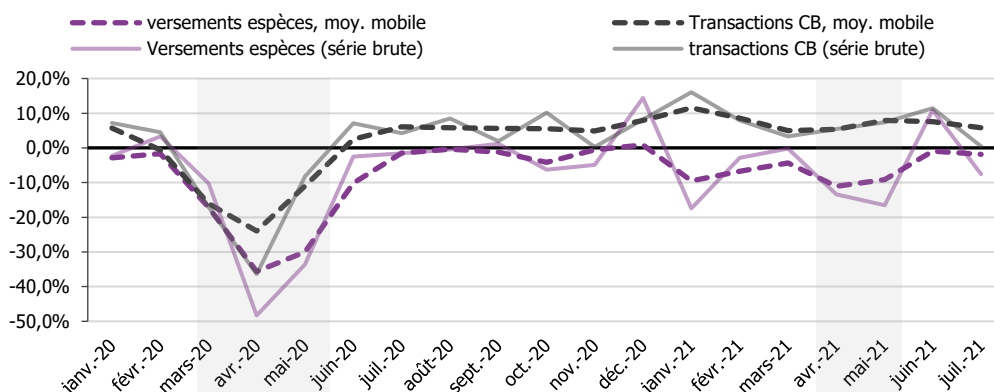
Source : IEOM – Cartographie des moyens de paiements 2020

Face à la crise sanitaire, sur tout le territoire national le paiement sans contact s'est imposé comme le moyen de paiement privilégié en point de vente en raison de la fluidité du paiement et comme mesure barrière à la propagation du virus. C'est ainsi qu'en 2020, près d'un paiement par carte sur deux (46 % précisément) en situation de proximité a été réalisé en mode sans contact.

Le paiement sans contact est-il en passe de supplanter le paiement en espèces en Outre-mer ?

La crise sanitaire a sans conteste modifié les comportements de paiement en faveur de la carte bancaire. Toutefois, l'usage des espèces a toujours représenté une part très importante dans les territoires ultramarins comparativement à l'Hexagone. Cette spécificité s'explique par sa facilité d'accès et d'utilisation ainsi qu'une absence de coût direct. Les difficultés sociales d'une partie de la population peuvent également expliquer cette préférence pour les espèces. En effet, ce que l'on constate c'est que les prélèvements d'espèces coïncident avec les dates de versement des prestations sociales et du RSA, et les espèces permettent une gestion sans doute plus « maîtrisée » des budgets restreints. Ainsi, à La Réunion par exemple, les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques s'élèvent à 328 € par mois et par habitant à La Réunion, contre 160 € par mois et par habitant pour la France hexagonale, soit deux fois plus. Mais en tout état de cause, l'évolution de l'usage de la carte bancaire ne peut que se poursuivre partout, et d'autant plus à La Réunion qui est aujourd'hui bien pourvue en équipements et services bancaires.

Évolutions mensuelles des versements d'espèces et des transactions CB à La Réunion en 2020 et 2021, en comparaison à 2019



Sources : IEDOM, GIE Cartes Bancaires (calculs IEDOM sur un échantillon de données de paiement par carte bancaire agrégées et anonymisées)
 NB : les zones grisées correspondent aux périodes de restrictions sanitaires plus importantes : confinement en mars-avril-mai 2020 et couvre-feu 18h ; fermetures d'établissements accueillant du public en avril-mai 2021

Quelles évolutions attendre pour le paiement sans contact ?

L'usage du paiement sans contact va certainement poursuivre sa progression mais cette progression restera mesurée. D'abord parce que le montant maximum, même s'il a été relevé sous l'effet de la crise, reste limité à 50 € par opération par mesure de sécurité. Ensuite parce que chaque banque fixe un plafond au montant cumulé des achats "sans contact" autorisés par jour, par semaine ou par mois, ainsi qu'un nombre maximum de transactions consécutives autorisées.

Quels sont vos conseils pour les utilisateurs de cette nouvelle fonctionnalité ?

Comme pour tout moyen de paiement, restez vigilants. Bien que la carte bancaire soit l'un des moyens de paiement les moins fraudés, représentant 1/3 de la fraude globale, des pratiques de piratage existent. Le principal moyen de piratage des cartes bancaires équipées du paiement sans contact est le télé-pickpocketing, procédé qui consiste à effectuer des paiements sans saisie du code confidentiel, à l'insu du porteur qui reste en possession de sa carte. Toutefois, deux mesures permettent de lutter contre ces actes malveillants : d'une part, l'utilisation d'un étui de protection qui bloque les tentatives de piratage, et d'autre part les plafonnements mis en place par les banques.

Sources :

- *Cartographie 2020 des moyens de paiement scripturaux des collectivités du Pacifique,*
- *Etude thématique à paraître : « L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'UTILISATION DES ESPÈCES ET DE LA CARTE BANCAIRE À LA RÉUNION »,*
- *Paiement sans contact - Banque de France - abe-infoservice.fr*